

**Séance ordinaire du 9 juillet 2024**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°09072024D10**

**Objet : Ressources humaines – création d'un emploi d'ATSEM (poste non permanent) dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité**

Date de la convocation et de l'affichage : 3 juillet 2024  
 Nombre de conseillers en exercice : 29  
 Nombre de conseillers présents : 22  
 Nombre de pouvoirs : 5  
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants : 27  
 Pour : 27  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Le 9 juillet 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN		X		Franck VILLAND
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Christine CARREL		X		Serge GUILLEMAT
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD			X	
Lionel CORDEL		X		Jacques VELTRI
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			

Accusé de réception en préfecture  
 073-200083681-20240709-09072024D10-DE  
 Date de réception préfecture : 10/07/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Jean-Luc PLAGNOL

**Rapporteur** : Evelyne FOURNIER, adjointe au maire en charge de la communication, des ressources humaines et de la participation citoyenne

**Exposé des motifs :**

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2024 à l'école maternelle Crincaillé font apparaître un effectif de 89 élèves pour 3 classes soit une moyenne de 29.7 élèves par classe. L'ouverture d'une quatrième classe a été validée par le Conseil Départemental de l'Education Nationale afin de conserver des conditions d'enseignement favorable, tout en assurant également un effectif de 24 enfants maximum par classe en grande section.

Avec l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle, il devient nécessaire de recruter un Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle.

Les ATSEM sont des agents communaux qui exercent leurs missions auprès des enseignants et des enfants des écoles maternelles, ainsi que dans les services périscolaires.

Les tâches des ATSEM sont variées : habillage, déshabillage, lavage des mains, accompagnement aux toilettes, aide pendant les repas, coucher à l'heure de la sieste, distribution du goûter...

Les ATSEM apportent une aide aux enseignants : préparation et rangement du matériel (peinture, pinceaux, papier...), activités d'animation (jeux, ateliers manuels), accompagnement lors des sorties de groupe... Enfin, les ATSEM effectuent tous les jours le nettoyage courant des équipements et des locaux, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.

La commune de Porte-de-Savoie met une ATSEM à disposition de chaque classe de maternelle. Cependant, en attendant de voir si l'augmentation des effectifs est confirmée pour les années suivantes, et si la quatrième classe est pérennisée à l'école maternelle Crincaillé, il est proposé de créer un emploi non permanent sur le motif de l'accroissement temporaire d'activité.

En application des dispositions du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (article L332-23-1). Ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de douze mois maximum, renouvellements compris, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20240709-09072024D10-DE  
Date de réception préfecture : 10/07/2024

Définition de l'emploi :

**Nature des fonctions :** A.T.S.E.M.

**Niveau de recrutement :** CAP Petite Enfance – PSC1

**Niveau de rémunération :** en référence au barème de traitement indiciaire des fonctionnaires du grade d'ATSEM principal de deuxième classe, en fonction de l'expérience.

**Temps de travail :** 26/35<sup>ème</sup>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **CREE** un emploi d'ATSEM pour un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de travail et ses avenants éventuels ;
- **PRECISE** que l'agent contractuel recruté sera rémunéré selon les dispositions prévues par l'article L712-1 du code général de la fonction publique ;
- **PRECISE** qu' en application de l'article 5 du décret n°88-145 du 15 février 1988, l'agent contractuel qui à la fin de son contrat, n'aura pas pu bénéficier de ses congés annuels, sera indemnisé dans la limite de 10% des rémunérations totales brutes perçues
- **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal de la commune.

---

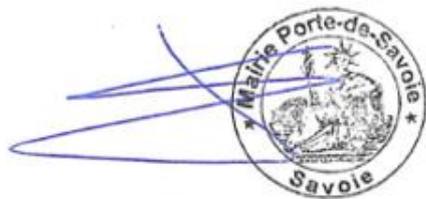
Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 9 juillet 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,  
Franck VILLAND

Le secrétaire de séance  
Jean-Luc PLAGNOL



Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20240709-09072024D10-DE  
Date de réception préfecture : 10/07/2024